



LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 Juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8

Date de convocation :
26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

<i>Présents : François BORDIN</i>	<i>Marie-Françoise BORDIN</i>
<i>Michel Henri GAUTIER</i>	<i>Laurence ROGER-PICHON</i>
<i>Virginie BURBAN</i>	<i>Cédric BESNARD</i>
<i>Michel Joël GAUTIER</i>	

<i>Absents excusés : Marie-Christine BLAIRE (donne pouvoir à Laurence ROGER-PICHON)</i>	<i>Albert MEUNIER</i>
<i>Julie SOUCHON-BRUNEL</i>	

<i>Absents : Jérémie PELLE</i>	
--------------------------------	--

Quorum requis : 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Laurence ROGER-PICHON

Début de séance à 20H

2026-50- ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Élection d'un secrétaire de séance :

Laurence ROGER-PICHON est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2026-51- APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 5 JUIN 2026

Monsieur François BORDIN, Maire, demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 5 Juin 2026.

Le PV de la séance du 5 juin est approuvé à l'unanimité.

2026-52- SÉCURITÉ INCENDIE : DEVIS POUR CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES DE SECOURS

Rapporteur : François BORDIN

M. le Maire présente aux membres du conseil le devis (Annexe 1) pour le remplacement de quatre blocs autonomes d'éclairage de secours.

Pour rappel, ce devis avait déjà été présenté lors du dernier conseil mais le choix avait été reporté en attendant des précisions sur les raisons du remplacement. M. le Maire présente lesdites précisions au conseil.

Le conseil municipal prend bonne note des explications présentées par M. le Maire et décide d'approuver le devis à l'unanimité.

2026-53- ASSOCIATIONS : VOTE DES SUBVENTIONS

Rapporteur : François BORDIN

M. le Maire expose les demandes de subvention des associations communales et extérieures et demande au conseil de choisir les associations bénéficiaires et de déterminer les montants. Pour rappel, le montant budgétisé est de 2300€.

Après débat, le conseil municipal décide de maintenir les montants de l'année précédente. Les subventions sont donc attribuées de la manière suivante :

Associations de la commune :

Associations bénéficiaires	Montant proposé pour 2026
Comité d'animation et de loisirs	250 €
Union Nationale Combattante	250 €
Club de l'amitié	250 €
Amicale bouliste	250 €
Rayon de soleil Bretagne - Bénin	250 €
La Bêche Rieuse	250 €
Total Subventions associations de la commune	1500 €

Associations hors commune :

Associations bénéficiaires	Montant proposé pour 2026
ADMR	75 €
Comice agricole	150 €
Total Subventions associations hors commune	225 €

Provision :

Organismes bénéficiaires	Montant proposé pour 2026
---------------------------------	----------------------------------

Provision pour les voyages scolaires primaire et secondaire (école publique et privée pour les élèves de LOURMAIS)	30€/enfant
Provision pour le fonctionnement IME, lycées professionnels pour les élèves de LOURMAIS)	30€/enfant

2026-54- MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : RENOUELEMENT

Rapporteur : François BORDIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le matériel informatique de la mairie est vieillissant notamment depuis la fin des mises à jour du système d'exploitation Windows 10, système équipant le matériel actuel. Cette situation représente un risque pour la sécurité informatique et la protection des données, M. le Maire propose donc de remplacer le matériel. Il présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise REMAKE (Annexe 2). Pour rappel le montant budgétisé est de 2000€.

Il précise, en outre que l'entreprise ECODAIR peut reprendre l'ancien matériel.

Après débat, le conseil municipal adopte le devis présenté.

2026-55- COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : François BORDIN

- Achat de deux armoires de rangement pour un montant TTC de 994,14 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus à M. le Maire.

Fin de séance à 21h

La Secrétaire de séance
Laurence ROGER-PICHON

Le Maire,
François BORDIN